

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 26 NOV. 2025

## portant nomination des membres du jury d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture – métiers du textile spécialité tapissier en garniture, organisés au titre de l'année 2025

### **La ministre de la culture,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 modifié relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture – métiers du textile spécialité tapissier en garniture,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Édouard JACQUOT, conservateur général du patrimoine, direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, service IDF-Archéologie, est désigné en qualité de président du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers du textile, spécialité tapissier en garniture du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2025.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Cérile FAUCHEUX, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois », chef de l'atelier de menuiserie en sièges, Manufactures nationales - Mobilier National et Sèvres ;
- Monsieur Lionel HUCK, technicien d'art de classe exceptionnelle, tapissier, Établissement public du musée du Louvre ;
- Madame Sylvie JOLY, technicienne d'art de classe exceptionnelle, tapisserie ameublement, Manufactures nationales - Mobilier National et Sèvres ;
- Madame Fiona ULONATI, technicienne d'art de classe exceptionnelle, tapissière, Manufactures nationales - Mobilier National et Sèvres.

## Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Cérile FAUCHEUX, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois », chef de l'atelier de menuiserie en sièges, Manufactures nationales - Mobilier National et Sèvres.

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 NOV. 2025

La ministre de la culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,



Aude de MARTIN de VIVIES